

IRAN

**Amnesty International demande à l'Iran
de mettre un terme aux exécutions de
mineurs délinquants**

Index AI : MDE 13/005/2004

ÉFAI

Mercredi 28 janvier 2004

DÉCLARATION PUBLIQUE

Ce mercredi 28 janvier 2004, Amnesty International a exhorté les autorités judiciaires iraniennes à mettre fin aux exécutions de mineurs délinquants.

L'organisation de défense des droits humains s'est déclarée consternée par l'exécution signalée dans la ville d'Illam, dans l'ouest de l'Iran, le 25 janvier 2004. Âgé de vingt-et-un ans, Mohammad Mohammadzadeh se serait rendu responsable d'un meurtre il y a quatre ans, alors qu'il était mineur, c'est-à-dire âgé de moins de dix-huit ans au moment des faits qui lui sont reprochés.

Il serait le huitième mineur délinquant à être exécuté en Iran depuis 1990.

Amnesty International déplore que les autorités aient procédé à cette exécution alors que le Parlement a adopté en décembre 2003 un projet de loi portant création de tribunaux spéciaux pour les mineurs. L'Iran a ainsi aligné sa législation sur le droit international, en supprimant les dispositions prévoyant l'exécution de mineurs délinquants.

Selon l'organisation de défense des droits humains, au regard de l'exécution de Mohammad Mohammadzadeh, il importe de toute urgence que le projet de loi soit tout d'abord ratifié par le *Shoura-e Nigahban* (Conseil des gardiens), le plus haut organe législatif, puis mis en œuvre, afin d'empêcher de nouvelles exécutions de mineurs délinquants ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>